

CFPPA Melle - Niort



CFPPA
FORMATION CONTINUE
Terres & Paysages

MELLE - NIORT



Sécurisation de l'Installation Agricole

Formation d'1 semaine en centre de formation et 4 semaines en entreprises - Formation Continue

ACTIVITÉS MÉTIERS :

- Définition et Acculturation à une filière agricole
- Acculturation au métier de chef d'entreprise agricole
- Acquisition de compétences techniques

OBJECTIFS :

- Finaliser un projet d'installation
- Consolider ses choix dans le cadre d'un projet de reprise
- Définir un parcours de formation et d'installation



PUBLIC : Être âgé(e) de 18 ans, demandeur d'emploi et/ou porteurs de projets agricoles

PRÉ-REQUIS :

- Maîtriser les savoirs de base



MODALITÉS DE SÉLECTION : Admission après entretien

PROGRAMME :

Connaissance du monde agricole	Définition du projet : Reprise ou création	Perception du métier de chef d'entreprise agricole	Acquisition de gestes techniques	Consolidation du projet
Identification d'un parcours personnalisé de formation adapté au stagiaire et au projet				

VALIDATION : Attestation de suivi de formation

CONTACT : Secrétariat CFPPA Melle ☎ : 05.49.27.02.92

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théoriques avec remise d'un support de cours
- Apports pratiques sur l'exploitation agricole La Grange et partage d'expériences par le biais de visites d'entreprises agricoles.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :



Un accompagnement est proposé à toutes personnes relevant du handicap (allongement du parcours, soutien individualisé selon le besoin, prestations Accea et aménagement, ...). Le centre est labellisé Handi-Accueillants.

COÛT DE LA FORMATION :

Prise en charge par le Plan Régional de Formation des demandeurs d'Emploi

DURÉE : 35 heures en centre et 4 semaines en entreprise.

HORAIRES : Lundi : 9h-12h/13h30-17h30 ; mardi/mercredi/jeudi : 8h-12h/13h30-17h30 ; vendredi : 8h-12h.



LIEU : CFPPA Melle – Route de la Roche – 79 500 MELLE

RÉSULTATS DE LA FORMATION :

Taux de réussite à la certification	Taux de satisfaction en sortie de cycle